



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	27	23
Date de la convocation		
26/02/2026		
Date d'affichage		
26/02/2026		

L'an deux mil vingt-six et le 5 mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme CRESSOUX Stéphanie, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de PETITJEAN Jérôme, BELLOCQ Aurélien et TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à BOUILLE-VAGNEUR Marjory, RONDET Chantal et MAÏS Jean-Michel.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-José, ETCHEVERRY Anne, PELLETIER Mathieu et CHAVES Jonathan.

N°2026-03-05-19/19 Convention de partenariat pour la stratégie locale de gestion du trait de côte des communes de Capbreton, Labenne et Soorts-Hossegor 2023-2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention signée par les trois communes, Labenne, Capbreton et Soorts-Hossegor relative aux actions à mener le long de la bande côtière pour lutter contre l'érosion et le recul du trait de côte, traduites par un plan d'actions accompagné par le GIP du littoral et subventionné par la Région, le Département, l'Etat et le FEDER,

Considérant les évolutions budgétaires des partenaires financiers,

Vu la convention ci-jointe modifiant le programme prévu et son financement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE ladite convention.
- AUTORISE Madame la Maire à signer le document afférent.

A Labenne, le 06 Mars 2026

La Secrétaire de séance

Jacqueline BENOIT-DUBAST



La Maire,

Stéphanie CRESSOUX



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 12/03/2026

Et publication et/ou notification le 13/03/2026